SciencesPo Rennes

Arrêté A2026-21
Relatif à la nomination des responsables de parcours de 5ème année du diplôme d'établissement niveau 7

Le Directeur de l'Institut d'Etudes Politiques de Rennes

Vu le Code de l'Education, notamment ses articles D741-9 et D741-11 ;

Vu le décret n° 89-902 du 18 décembre 1989 modifié relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif ;

Vu l'arrêté du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 12 juin 2024 portant nomination du directeur de l'Institut d'études politiques de Rennes (ESRS2414736A) ;

Vu la délibération 2024-30 du conseil d'administration du 25 septembre 2024 portant actualisation des lignes directrices de gestion en matière de politique indemnitaire pour les personnels enseignants-chercheurs et chercheurs et adoption du répertoire des responsabilités pédagogiques et primes associées ;

Vu la délibération 2024-30 du conseil d'administration du 25 septembre 2024 portant la description des fiches de postes des responsabilités pédagogiques présentée au Conseil d'administration du 25 septembre 2024;

Vu les modalités de contrôle des connaissances concernant les parcours de 5ème année votées par le Conseil d'Administration du 30 juin 2026,

ARRETE

Article 1 :

Sont nommés responsables ou co-responsables du diplôme d'établissement niveau 7 de l'école des « Affaires internationales » :

- « Analyse et gouvernance internationale des ressources et des risques » (Agir) : Sarah TANKE;
- « Etudes parlementaires » : Didier Mineur ;

Article 2 :

Sont nommés responsables du diplôme d'établissement niveau 7 de l'école de la « Solidarité et de la responsabilité sociétale » :

- « Management des organisations et des projets » (MOP) : Patrick LE FLOCH;
- « Mangement des risques et de la qualité » (MRQ) : Bruno TILLY;
- « Management de projets en énergies renouvelables : terre et mer » (MENR) : Louis-François LE GLASS;
- « Gouvernance des solidarités territoriales » (GSOT) : Armelle DE GUIBERT
- « Organisations Responsables et Impacts Territoriaux » (ORIT) : Gaëlle PETIT

Article 3 :

Est nommé responsable du diplôme d'établissement niveau 7 de l'école du « Journalisme » :

- « Journalisme, reportage et enquête » (JRE), Christophe GIMBERT ;

Article 4 :

Est nommé responsable du diplôme d'établissement niveau 7 de l'école du « Politiques Publique » :

- « Cultures et transitions » (CT) : Tudi KERNALEGEN ;
- « Gouverner et Administrer le Secteur Public, Préparation aux « grands concours » (GASP) : Gil DESMOULIN

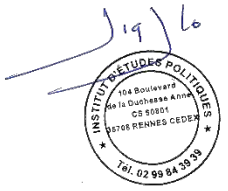
Article 5 :

Les responsables et co-responsables diplôme d'établissement niveau 7 assurent les fonctions décrites dans le « Référentiel des responsabilités pédagogiques et primes associées » voté chaque année en conseil d'administration. »

Article 6 :

La Directrice Générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté pour l'année 2026-2027.

Fait à Rennes, le 1er octobre 2026
Directeur



Publié le 02/11/2026
Transmis au recteur le 02/11/2026